



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2012
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 336^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 novembre 2011, à 15 heures

Président : M. Diallo. (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

Situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et évolution du processus politique

Examen des projets de résolutions concernant la question de la Palestine

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

2. **Le Président**, résumant certains des faits nouveaux et activités intervenus depuis la dernière réunion du Comité, déclare que le 1^{er} octobre 2011, le Congrès des États-Unis a bloqué une aide de 200 millions de dollars destinée à l'Autorité palestinienne, suite à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Le 11 octobre, les autorités israéliennes ont annoncé leur projet de construction de 2 600 nouveaux logements dans la colonie de Givat Hamatos, à Jérusalem-Est. La première phase d'un accord d'échange de prisonniers entre Israël et le Hamas a été mise en œuvre quelques jours plus tard. Le 24 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

3. Suite à la décision de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'admettre la Palestine comme État membre le 31 octobre, les États-Unis d'Amérique ont annoncé la suspension de leur contribution à l'UNESCO, en vertu d'une législation américaine interdisant de financer un organisme des Nations Unies qui reconnaît l'État palestinien. Le 1^{er} novembre, le Premier Ministre israélien a ordonné d'accélérer la construction de quelque 2 000 logements à Jérusalem-Est et dans les implantations de Gush Etzion et Ma'ale Adumim. Le 3 novembre, il a annoncé le gel de la contribution annuelle d'Israël au budget de l'UNESCO. Le Tribunal Russell consacré à la Palestine, un tribunal d'opinion international qui s'efforce de mobiliser l'opinion publique en faveur d'une solution juste à la question palestinienne, a tenu sa troisième session à Cape Town, en Afrique du Sud, avec la participation, organisée par le Comité, de deux experts palestiniens. Le 4 novembre, dans les eaux internationales de Gaza, la marine israélienne a intercepté deux bateaux qui tentaient de forcer le blocus de la bande de Gaza. Ces deux embarcations ont été dirigées vers un port israélien et des militants de la société civile de neuf nationalités ont été expulsés.

4. Le 11 novembre, le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres a adopté son rapport relatif à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, bien qu'il ne soit pas parvenu à un consensus sur une recommandation à adresser au Conseil de sécurité.

5. Il a accueilli un groupe de 10 journalistes palestiniens, qui ont participé aux débats du Comité dans le cadre du programme annuel de formation des médias audiovisuels et des journalistes palestiniens du Département de l'information.

Situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

6. **M. Kohona** (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, dit que le rapport du Comité spécial examine la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé entre septembre 2010 et août 2011, ainsi que les informations recueillies durant la mission du Comité spécial dans la région en juillet 2011 et sa toute première visite dans le territoire palestinien.

7. Le blocus d'Israël constitue toujours une punition collective pour la population civile. Les restrictions imposées par Israël à la liberté de mouvement dans la bande de Gaza et sur l'importation des matériaux nécessaires pour reconstruire les maisons, les écoles et les infrastructures détruites par Israël lors de l'opération « Plomb durci » en 2009 rendent la reconstruction impossible. Cette question appelle une solution d'urgence car 51 000 civils ont perdu leur logement pendant l'opération. Le blocus d'Israël a de graves répercussions sur les enfants qui sont fréquemment exposés à la violence (quand ils n'en sont pas eux-mêmes victimes), souffrent d'un manque de perspectives d'avenir, n'ont pas accès à l'éducation et voient leur état de santé physique et mentale décliner rapidement.

8. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, Israël continue de se livrer à des pratiques qui constituent une violation du droit international. Les inquiétudes les plus vives ont trait à la confiscation des terres palestiniennes, à la démolition de logements, au déplacement des familles, à l'expansion des colonies et

aux violences exercées contre les palestiniens et leurs biens par les colons israéliens. Au moment de la mission, 9 204 logements étaient en cours de construction en Cisjordanie, pour la plupart à l'ouest du mur, et il était question de faire construire des milliers de logements supplémentaires, en particulier à Jérusalem-Est.

9. Les membres du Comité n'ont pas pu se rendre en République arabe syrienne et ont discuté par téléconférence avec des victimes habitant les hauteurs du Golan occupé. Malheureusement, dans cette zone, la politique israélienne n'a pas changé.

10. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit qu'il est satisfait que les membres du Comité aient pu visiter une partie du territoire palestinien occupé et espère que par la suite ils pourront visiter les autres parties, y compris Jérusalem-Est. Il exprime sa gratitude au Président et aux membres du Comité qui ont participé aux débats lors des réunions du Conseil de sécurité en octobre et exprimé leur entière solidarité avec le peuple palestinien, et il les remercie d'appuyer la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Le rapport du Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres rend compte de manière objective des différents points de vue des membres du Conseil, dont la majorité est favorable à la candidature de la Palestine, même si certains estiment que le vote devrait être repoussé. Une seule délégation s'est opposée à la candidature et a utilisé ce désaccord pour mettre fin aux négociations entre la Palestine et Israël.

11. Le peuple palestinien a un droit naturel, historique et légitime de se joindre à la communauté des nations. La demande d'admission est clairement appuyée par la majorité des États Membres et la population palestinienne. Un grand nombre d'États qui n'avaient pas reçu le soutien du Conseil de sécurité de prime abord ont fini par réussir à adhérer à l'Organisation. Les dirigeants palestiniens réfléchissent à ce que devrait maintenant faire la Palestine pour devenir un membre à part entière des Nations Unies.

12. Maintenant que la Palestine a été admise à l'UNESCO comme État membre, elle va pouvoir se joindre à d'autres organismes des Nations Unies ou adhérer aux instruments internationaux. L'Observateur de la Palestine exprime sa gratitude aux États qui ont appuyé la demande d'adhésion de la Palestine à l'UNESCO et suggère que le Comité envoie une lettre

de remerciements aux États ayant soutenu sa candidature.

13. Le Gouvernement israélien a recours à des mesures illégales pour punir la Palestine d'avoir adhéré légalement à l'UNESCO. Ces mesures sont l'intensification de l'activité d'implantation illégale de colonies, en particulier dans Jérusalem-Est occupée, et le blocage des recettes fiscales dues par Israël à l'Autorité palestinienne. Ces activités illégales ont été décrites dans des lettres envoyées au Conseil de sécurité presque chaque semaine et signalées au Président du Mouvement des pays non alignés, au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Ces efforts se poursuivront jusqu'à ce que les recettes fiscales soient débloquées et qu'Israël mette fin à ses activités d'implantation de colonies, qui constituent une violation à la fois du droit international et des obligations au titre de la Feuille de route. Les implantations ne peuvent pas coexister avec la paix : l'une est la négation de l'autre.

14. Les dirigeants palestiniens pourraient participer à une réunion avec les dirigeants du Hamas au Caire, organisée grâce à la médiation du Gouvernement égyptien, en vue de promouvoir la mise en œuvre de l'accord de réconciliation signé le 4 mai 2011.

15. Il attire l'attention sur la prochaine Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que sur les résolutions dont la Commission est saisie, et se dit convaincu que l'Assemblée générale adoptera les résolutions politiques.

Examen des projets de résolutions concernant la question de la Palestine

16. **Le Président** se félicite que le processus de réconciliation interne entre les dirigeants palestiniens soit en cours et espère une évolution positive. Le gel des avoirs palestiniens est une forme de punition infligée par Israël à l'Autorité palestinienne; il impose des mesures de la part du Comité. Le Président souscrit à l'idée d'envoyer une lettre de remerciements aux États ayant appuyé la demande d'adhésion de la Palestine à l'UNESCO et dit que le Bureau étudiera cette idée.

17. Le Président appelle l'attention sur quatre projets de résolution, intitulés respectivement « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien », « Division des droits des Palestiniens du

Secrétariat », « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat » et « Règlement pacifique de la question de Palestine », devant être présentés à l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine ». Ces textes, qui se fondent sur les résolutions adoptées à la soixante-cinquième session, ont été mis à jour pour tenir compte des récents événements politiques et autres. Le Bureau recommande au Comité d'approuver les projets de résolution.

18. En l'absence d'objection, le Président propose au Comité d'approuver les quatre projets de résolution.

19. *Il en est ainsi décidé.*

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 6)

20. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n° 6, qui contient les demandes d'accréditation auprès du Comité présentées par trois organisations non gouvernementales. Après examen de ces demandes, le Bureau a conclu que les trois organisations en question remplissaient les critères d'accréditation et a recommandé qu'elles soient accréditées auprès du Comité. Le Président propose au Comité d'approuver ces demandes.

21. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité reçues des organisations suivantes ont été approuvées : Migratory Letters Campaign (Gaza), Addameer Prisoner Support and Human Rights Association (Jérusalem-Est/Ramallah) et Palestinian Peace Coalition-Geneva Initiative (Ramallah).*

Questions diverses

22. **Le Président** invite tous les membres du Comité et les observateurs à participer activement à l'examen du point 37 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine », lors des séances plénières de l'Assemblée générale et à appuyer l'adoption des projets de résolution. Il rappelle également que la réunion spéciale organisée pour célébrer la Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien aura lieu le 29 novembre et demande aux délégations d'être représentées au niveau des ambassadeurs.

23. **M. Jiménez** (Nicaragua) félicite l'Observateur de la Palestine du succès de son action en faveur de la cause palestinienne, en particulier l'adhésion historique

de la Palestine à l'UNESCO, et l'encourage à poursuivre dans cette voie, en dépit des sanctions économiques et politiques imposées au peuple palestinien.

La séance est levée à 16 heures.